

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Carcassonne, le 7 septembre 2023

Sécheresse dans l'Aude

Renforcement des mesures de gestion pour préserver les milieux et les usages prioritaires de l'eau

Le Préfet de l'Aude a réuni le comité de gestion de l'eau le jeudi 7 septembre 2023.

En l'absence de pluviométrie significative et dans un contexte de fin du soutien d'étiage du fleuve Aude, le point de situation atteste d'une baisse généralisée de l'hydrologie à l'échelle du bassin versant de l'Aude (axe réalimenté et affluents compris).

En particulier, l'hydrologie des affluents du fleuve Aude sur le secteur de l'Aude amont s'érode significativement. Cette situation est également présente à l'échelle du bassin versant de la Cesse, au sein duquel de nombreuses situations d'assecs sont observées. Ces éléments de connaissance confirment l'état de sécheresse marquée et durable que rencontre actuellement le département de l'Aude.

Dans ce contexte, après avis du comité de gestion de l'eau associant l'ensemble des parties prenantes réunies le 7 septembre, le préfet de l'Aude a décidé de **placer les secteurs « Aude amont » et « Cesse » en crise** et de maintenir sur les autres secteurs les mesures de restriction en vigueur depuis le 25 août.

La situation reste fragile. Les débits, qui sont en décroissance, restent suivis quotidiennement et les mesures de restriction associés sont susceptibles d'évoluer.

Les mesures de restriction sont consultables sur le site internet suivant :



<https://www.aude.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Eau/Gestion-Etiage-Secheresse/Arrete-prefectoral-de-restriction-en-vigueur/>

Depuis le début de la période de sécheresse, des contrôles ont eu lieu pour veiller au respect des mesures de restriction. Pour rappel, les contrevenants encourent des amendes de 1 500 € pour un particulier et 10 000 € pour une entreprise ou une collectivité. Ils se poursuivront pendant la durée de validité de cet arrêté, en particulier sur les secteurs soumis à des étiages particulièrement sévères.

Le Préfet de l'Aude appelle tous les usagers, particuliers, professionnels, collectivités à la responsabilité afin de préserver la ressource en eau.

L'eau est notre bien commun, économisons-la.

